

Projet

PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

26 AOÛT 2020

Note: Selon l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, il est mentionné que les organismes municipaux ont maintenant le choix entre un retour à la normale (avec présence du public) pour la tenue des assemblées de conseil en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène ou le maintien des règles en vigueur depuis le début de la pandémie (absence du public), y compris la publication des délibérations. La décision revient à chaque municipalité et organisme. De plus, l'organisme doit mettre en place une procédure permettant aux citoyens de poser leur question par écrit.

Les membres du conseil siègent en présentiel, sauf Madame Dulong et Messieurs Laverdière, Young, Gervais et Ouellet qui sont présents en visioconférence (Microsoft Teams).

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, à Laverlochère-Angliers, au 11, rue Saint-Isidore Ouest (Salle du Pavillon), le **MERCREDI 26 AOÛT 2020, à 19 h 45**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Guy Abel	, maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière	, maire de Guérin
M. Norman Young	, maire de Kipawa
M. Vincent Gingras	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M. Alexandre Binette	, maire de Moffet
M ^{me} Lyne Ash	, mairesse de Nédélec
M. Nico Gervais	, maire de Notre-Dame-du-Nord
M ^{me} Sylvie Dulong	, mairesse suppléante de Rémigny
M ^{me} Carmen Côté	, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin	, maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M. Marco Dénomme	, maire de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer	, maire de la Ville de Belleterre
M. Yves Ouellet	, maire de la Ville de Témiscaming
M. Michel Roy	, maire de la Ville de Ville-Marie
M ^{me} Patricia Noël	, présidente du Comité municipal de Laniel et représentante du territoire non organisé

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M^{me} Claire Bolduc , préfète de la MRCT

EST ABSENT :

M. Gérald Charron , maire de Laforce

Projet

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault	, coordonnateur au service d'aménagement
M ^{me} Monia Jacques	, directrice à l'aménagement et au développement du territoire
M ^{me} Christelle Rivest	, directrice des ressources financières, humaines et matérielles
M. Chaibou Achirou	, directeur à la gestion du territoire
M ^{me} Lyne Gironne	, directrice générale – secrétaire- trésorière

N. B. : Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 18 h 30 à 19 h 35.

08-20-283

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H 45 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020, jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020, jusqu'au 13 mai 2020 par le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020, jusqu'au 27 mai 2020 par le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020, jusqu'au 3 juin 2020 par le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020, jusqu'au 10 juin 2020 par le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020 et jusqu'au 17 juin 2020 par le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020, jusqu'au 23 juin 2020 par le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020, jusqu'au 30 juin 2020 par le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020, jusqu'au 8 juillet 2020 par le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020, jusqu'au 15 juillet 2020 par le décret numéro 717-2020 du 8 juillet 2020, jusqu'au 22 juillet 2020 par le décret numéro 807-2020 du 15 juillet 2020, jusqu'au 29 juillet 2020 par le décret numéro 811-2020 du 22 juillet 2020, jusqu'au 5 août 2020 par le décret numéro 814-2020 du 29 juillet 2020 et jusqu'au 12 août 2020 par le décret numéro 815-2020 du 5 août 2020;

CONSIDÉRANT le décret 689-2020 et l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ayant modifié substantiellement les dispositions qui encadrent la présence du public lors des séances du conseil et que de nouvelles règles s'appliquent notamment aux séances, réunions et assemblées de tout organisme municipal;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des nouvelles règles applicables, la MRC peut permettre la présence du public lors des séances du conseil, sauf dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

Projet

- La municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes.
- Tous les membres du conseil assistent à la séance par un moyen de communication permis par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 (p. ex. : en visioconférence ou par téléphone).

CONSIDÉRANT QUE si la MRC refuse tout ou une partie du public pour ces motifs, elle doit publiciser la séance, dès que possible, par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations (p. ex. : publication d'un enregistrement audio ou audiovisuel, retranscription intégrale des délibérations dans un document accessible au public, diffusion de la séance sur une plateforme numérique);

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. Cette exigence s'applique pour toute séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions. Dans le cas où la présence du public est permise, la transmission de questions écrites s'ajoute à la période de questions verbales prévue par les articles 322 de la Loi sur les cités et villes et 150 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé M. Marco Dénommé
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

08-20-284

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2020.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2020 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu, après modification au texte du projet de Mobile AT, demandée par M. Alexandre Binette :

« Par ailleurs, M. Alexandre Binette, président du GIRAT, informe les membres du conseil que trois sites MESO seront installés sous peu, soit sur les territoires de Laforce, Latulipe-et-Gaboury et à Moffet. »

Projet

Information

MOT DE LA PRÉFÈTE.

Madame Bolduc souligne que la présente rencontre est un retour avec la présence du public. La situation demeure fragile, certains élus ayant fait le choix de siéger en visioconférence.

La préfète remercie tous les élus pour les efforts déployés sur l'ensemble du territoire pour maintenir les mesures sanitaires mais aussi pour animer leur milieu, par diverses approches.

Information

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

Aucune question écrite n'a été reçue à la MRC. Aucune question des membres de l'assistance.

Information

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2020 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE HYDROÉLECTRIQUE COMMUNAUTAIRE – PROJET ONIMIKI.

Le projet Onimiki chemine, les informations sont partagées à chaque semaine dans l'infolettre. Le 4 août dernier, Mme Bolduc a rencontré le ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon, auprès de qui, elle a partagé les grandes lignes du projet.

Les consultations citoyennes prévues en lien avec le projet sont retardées de quelques semaines, afin de permettre d'obtenir davantage d'informations pour fournir des réponses concrètes aux questions des citoyens, tel que convenu avec les maires de la municipalité de Kipawa et la ville de Témiscaming.

Par ailleurs, incessamment, un protocole de partenariat, formel devra être convenu avec les municipalités principalement touchées pour consolider les suites du projet.

Information

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2020 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - LA CONNECTIVITÉ (TÉLÉPHONIE MOBILE ET INTERNET HAUTE VITESSE).

La préfète souligne la rencontre avec le lieutenant québécois du Gouvernement du Canada, soit M. Pablo Rodriguez, rencontre au cours de laquelle, les représentants régionaux ont rappelé, de manière assez crue, les impératifs d'une desserte adéquate de la région, en Internet haute vitesse.

M. Binette fait un état d'avancement du projet Mobile AT et confirme l'installation de 3 antennes dans l'est témiscamien, reste le branchement à la fibre optique pour que celles-ci soient fonctionnelles.

Des élus partagent leurs préoccupations sur l'importance de desservir jusqu'au dernier client, en Internet haute vitesse, le contexte de la pandémie accentuant le besoin vital pour un territoire d'avoir accès à un tel service, notamment pour le milieu scolaire et le domaine de la santé.

Projet

08-20-285

PROJET DU RAID INTERNATIONAL | AUTORISATION POUR SOUTIEN FINANCIER.

CONSIDÉRANT QUE depuis mars 2019, la MRC de Témiscamingue multiplie ses efforts pour faire rayonner son territoire sur la scène provinciale, avec la mise en place d'une stratégie d'attraction;

CONSIDÉRANT l'importance de miser sur des opportunités offrant une couverture médiatique d'excellence auprès de l'auditoire québécois et même mondial;

CONSIDÉRANT QU'en tout début d'année, la MRC de Témiscamingue s'est fait offrir une occasion en or par l'équipe d'Endurance Aventure pour bien positionner le Témiscamingue auprès de différentes chaînes télévisées, tant au national, qu'à l'international;

CONSIDÉRANT le peu d'événements tenus au cours des derniers mois, vu le contexte de la Covid-19 et que la tenue d'un raid aventure, version révisée, permettra de se démarquer au national, au printemps 2021;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs d'Endurance Aventure ont identifié, à l'hiver 2020, le Témiscamingue comme site de choix pour réaliser leur prochaine Raid Aventure, en partenariat avec le milieu;

CONSIDÉRANT QUE la Covid-19 occasionne une révision du plan de match habituel pour tenir pareil événement;

CONSIDÉRANT QUE malgré cette situation, tenir un Raid Aventure dans une version québécoise, offre la possibilité pour la MRC de Témiscamingue de bien se positionner sur la scène médiatique, vu l'absence d'événements d'envergure pour les chaînes télévisuelles;

CONSIDÉRANT QUE l'implication de la MRC, tant pour l'organisation que sur le plan financier, confirmera l'importance du rôle de la MRC pour le développement écotouristique, en plus d'ajouter une plus-value à sa stratégie d'attraction;

CONSIDÉRANT QUE cet événement sportif où plusieurs activités mettront au défi les participants, inclus une production télé avec distribution internationale, ainsi qu'une campagne médiatique provinciale nationale et internationale;

CONSIDÉRANT QUE la distribution internationale d'un Raid témiscamien rejoindra 8 télédiffuseurs de 168 pays avec un auditoire d'environ 222 M personnes;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de cet activité consolide un des pôles identifiés de notre planification stratégique, soit l'aventure-nature;

CONSIDÉRANT QUE le budget pour tenir l'événement est estimé à 240 000 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT l'enveloppe du FRR-Volet 3 qui rend disponible des sommes dont l'utilisation doit être ciblée à même une stratégie de territoire et qui doivent être utilisées seulement pour ces fins, ce qui permet ces investissements;

Projet

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Lyne Ash
appuyée par M. Guy Abel
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un budget maximal de 80 000 \$(taxes incluses) pour la réalisation d'un raid Endurance Aventure, au Témiscamingue, le 3 octobre 2020.
- **D'ENGAGER** Endurance Aventure pour la conception et la production de ce raid, dont la distribution aura lieu en 2021.
- **D'AUTORISER** la préfète à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, tout document menant à la réalisation de ce raid, à l'automne 2020.
- **QUE** toutes les dépenses associées à la tenue de cette activité soient prises aux postes budgétaires comme suit :
 - Tour de l'Abitibi 2020 : 12 500 \$
 - Fonds Régions Ruralité - Volet 3 de l'année 2020 : 67 500 \$
- **DE DÉGAGER** les agents de développement pour l'organisation de cet événement, en collaboration avec la Société de développement du Témiscamingue.

08-20-286

POSITIONNEMENT DU TÉMISCAMINGUE SUR LA SCÈNE PROVINCIALE | AUTORISATION POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT.

CONSIDÉRANT QU'un des pôles à développement, en vertu de sa planification stratégique, le Témiscamingue doit réaliser divers actions pour attirer des nouvelles populations;

CONSIDÉRANT QU'en mars 2019, la MRC de Témiscamingue lançait sa stratégie d'attraction visant à positionner le Témiscamingue sur la scène provinciale;

CONSIDÉRANT QU'au cours des 10 dernières années, avec les différentes coupures des fonds municipaux par les précédents gouvernement, incluant l'abolition du CLD, les investissements alors dédiées à la promotion touristique ou pour l'attraction du territoires ont été pratiquement absents;

CONSIDÉRANT QU'outre les ressources embauchées dans les dernières années (agents de développement en attractivité et en tourisme), la MRC de Témiscamingue doit donner un signal clair par l'intégration de soutien financier pour réaliser des actions de grande envergure, pour se démarquer sur la scène provinciale, comme plusieurs autres régions l'ont fait dans les dernières décennies (Gaspésie, Charlevoix, Saguenay-Lac-Saint-Jean);

CONSIDÉRANT QUE d'importantes sommes doivent être investis dans des stratégies médiatiques à grande échelle, sur plusieurs années, pour demeurer présents dans les choix de destination pour la population québécoise et ainsi, ouvrir des opportunités pour l'établissement de nouveaux arrivants sur notre territoire;

Projet

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue travaille, de concert avec des communautés autochtones, pour réaliser un projet qui permettra d'apporter des revenus autonomes au territoire et ainsi, soutenir des actions pour le développement de nos pôles d'innovation;

CONSIDÉRANT QU'entre-temps, le Fonds Régions Ruralité - Volet « Signature et Innovation » offre à la MRC de Témiscamingue, l'opportunité d'investir dans des actions d'envergure pour se démarquer des autres régions du Québec, *actions devant être convenue dans une stratégie de territoire*;

CONSIDÉRANT QUE les investissements du dernier mois, dans différents projets, comme Van Aventure (12 500 \$) et le Raid Aventure (80 000 \$), et dans le présent cas, une somme de 150 000 \$ pour la concrétisation d'un plan médiatique d'envergure, représente à peine 2,3 % du budget 2020 de la MRCT;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Vincent Gingras
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'ENGAGER** un montant de 150 000 \$ dans le volet « Innovation Signature » du Fonds Régions Ruralité, réparti sur 2 ans (2020-2021), pour la réalisation du plan médiatique, présenté par une firme d'envergure.
- **D'OCTOYER** un contrat de 100 000 \$ à l'entreprise Québecor, afin de réaliser, en partie, le plan médiatique présenté.
- **D'AUTORISER** la préfète et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, tout document visant la réalisation d'actions identifiées au plan médiatique.

08-20-287

PROJET SOL ET CIVILISATION | AUTORISATION POUR REMBOURSEMENT DE FRAIS.

CONSIDÉRANT la participation de la MRC de Témiscamingue à un projet d'étude et de recherche sur la coopération internationale avec la France;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à alimenter les territoires respectifs pour le maintien et le développement des services de proximité;

CONSIDÉRANT QUE le chercheur attitré pour Sol et Civilisation est venu au Témiscamingue, en février 2020, pour débiter le projet de recherche et qu'il est prévu qu'une délégation témiscamienne puisse, à leur tour, se rendre en France pour aller constater sur place, leur approche;

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier pour réaliser ce projet;

Projet

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénomme
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **DE RÉSERVER** un montant de 34 180 \$ au Fonds Régions Ruralité – Volet 2 (FRR-2) pour le projet d'échanges avec l'organisme Sol et Civilisation.
- **D'AUTORISER** un 1^{er} versement de 18 643,47 \$ auprès de cet organisme, représentant les travaux réalisés en lien avec la venue de leur représentant au Témiscamingue, à l'automne 2019.

Information

ENJEU PONCTUEL: CRISE DE LA COVID-19.

M^{me} Bolduc informe les membres du conseil des échanges ayant eu lieu avec le CISSSAT qui se prépare activement à la 2^e vague de la Covid. Leur plus grand enjeu sera au niveau du personnel infirmier et des préposés aux bénéficiaires. D'ailleurs, aucun mouvement du personnel n'est autorisé, depuis mars, entre les établissements. Finalement, pour les équipements de protection, les réserves sont à des niveaux au-delà des besoins.

Information

ENJEU PONCTUEL: NOUVELLE INFRASTRUCTURE AQUATIQUE.

M. Barrette fait état de l'avancement du dossier. Un projet de résolution a été soumis aux municipalités, en début d'été, pour donner un signal au comité provisoire. Celui-ci prévoit tenir leur assemblée de fondation de l'OBNL, en septembre. Une rencontre a aussi eu lieu avec la ville de Ville-Marie pour cibler de potentiels sites. Le dossier chemine et le comité provisoire souhaite venir rencontrer les membres du conseil, en huis clos, en octobre.

Le comité provisoire souhaite aussi savoir quand la municipalité de Laverlochère-Angliers passera le flambeau pour ce dossier. Une demande de soutien financier a aussi été formulée, pour assumer des frais pour des services juridiques; une option a été ciblée et est en cours de validation.

Finalement, M. Barrette précise qu'un rapport final sera produit et déposé auprès des municipalités quant au mandat réalisé par sa municipalité.

08-20-288

PERTE DE LA DIRECTION RÉGIONALE DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION.

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'investissement Québec* modifie le rôle de l'organisme ainsi que celui du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI);

Projet

CONSIDÉRANT QUE la FQM a appuyé le projet de loi parce qu'il permettait la redéfinition des rapports entre Investissement Québec et les services de développement local par l'établissement d'un véritable partenariat basé sur le respect des rôles de chaque niveau;

CONSIDÉRANT QUE la présentation préparée par le MEI qui circule sur le territoire depuis quelques semaines pour présenter le déploiement de la réforme donne la perception de l'abolition d'un grand nombre de postes de fonctionnaires, de fermetures de bureaux en région et de concentration des pouvoirs décisionnels dans 6 unités régionales;

CONSIDÉRANT QUE les régions ont assisté à une diminution constante de la présence de l'État dans les communautés (abolitions de postes, fermetures de bureaux, etc.) malgré des promesses maintes fois répétées;

CONSIDÉRANT QU'à première vue, le contenu de la présentation du MEI va à l'encontre des engagements du premier ministre d'établir une relation de partenariat avec les élus et MRC et de transférer 5 000 emplois publics en région;

CONSIDÉRANT QUE le contenu de la présentation du MEI ne respecte pas les régions administratives et par le fait même des lieux de concertation mis en place par les élus depuis 2015;

CONSIDÉRANT QUE le contenu de la présentation du MEI présente Investissement Québec comme le responsable du développement local et régional et de la mobilisation des acteurs, faisant fi du rôle et des responsabilités des MRC en ce domaine inscrits dans la loi;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a fait appel aux MRC pour la mise en place du Fonds d'urgence aux PME et que celles-ci ont démontré leur capacité à mobiliser leurs ressources et leurs partenaires pour soutenir les entreprises de leur territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé M. Michel Roy
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'INDIQUER** au ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon qu'elle est toujours disposée à appuyer la réforme d'Investissement Québec dans la mesure où les principes suivants sont respectés :
 - Le nombre d'employés (ETC) du MEI et d'Investissement Québec une fois regroupés soit en croissance dans les régions et MRC du Québec;
 - Les postes d'Investissement Québec avec port d'attache en région et dotés de vrais pouvoirs décisionnels soient plus nombreux qu'auparavant et que leur lieu de résidence soit le plus près possible de leur territoire d'intervention;
 - Le rôle des MRC et de leur service de développement comme porte d'entrée pour les petites et moyennes entreprises et comme mobilisateur du milieu, en collaboration avec les responsables d'Investissement Québec sur leur territoire, soit également reconnu;

Projet

- Tout en reconnaissant la nécessité que le soutien aux entreprises se déploie selon leurs besoins, le déploiement de la réforme d'Investissement Québec et du MEI respecte le découpage des régions administratives du gouvernement du Québec et les lieux de concertation mis en place par les élus;
- Les unités régionales du MEI sont en fait des bureaux de coordination et d'orientation en matière de politique et de conception de programmes;
- Les moyens et les capacités d'intervention relèvent des directions et des professionnels d'Investissement Québec déployés sur le territoire, le plus près possible des MRC, dans le but notamment d'établir un partenariat solide entre les deux niveaux en matière de suivi et de partage de dossiers.

08-20-289

DÉVELOPPEMENT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE | SECTEUR DU BOOM CAMP A LA VILLE DE TÉMISCAMING.

CONSIDÉRANT les démarches de la ville de Témiscaming pour développer le secteur du Boom Camp à des fins de villégiature, démarches débutées en 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE la ville préférerait alors acheter les terrains en bloc, pour pouvoir les revendre à la pièce et ainsi, obliger (dans le contrat de vente) l'acheteur à construire dans un délai raisonnable. Le 17 avril 2018, la ville a réitéré cette demande au MERN;

CONSIDÉRANT QUE depuis mai 2014, la MRC perçoit les loyers des camps de chasse et des chalets en location avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et que ce mandat comprend aussi l'étude et le tirage au sort de lots de villégiature de 4000 mètres carrés en terres publiques;

CONSIDÉRANT QUE le 20 septembre 2017, le conseil de la MRC octroyait un contrat à monsieur Julien Rivard (14 100\$) pour un inventaire terrain, le lotissement et la production d'un rapport pour la mise en disponibilité de 11 terrains de villégiature au lac Témiscamingue (secteur Boom Camp);

CONSIDÉRANT QUE lors de la réunion du conseil du 18 avril 2018, le rapport du consultant (sur la possibilité de créer 11 terrains de villégiature) a été déposé et que pour la création de terrains de villégiature (délégation des baux), la réglementation du ministère ne permet que la location (pas la vente);

CONSIDÉRANT QUE la ville de Témiscaming, à sa séance du 10 avril 2018, s'est positionnée, par résolution, en désaccord avec la procédure de tirage au sort et a demandé au ministère de réviser leur position et de permettre la vente des lots;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC, à sa séance du 23 mai 2018, demandait que la ville de Témiscaming rembourse à la MRC le coût de l'étude du consultant pour la création de 11 terrains de villégiature, secteur Boom Camp : 14 803,24 \$ (14 100 \$ + 50% de la TVQ), si elle se portait acquéreur du bloc de lots dans le but de développer elle-même ce secteur de villégiature;

Projet

CONSIDÉRANT QU'À sa séance du 11 août 2020, le conseil de la ville de Témiscaming demande à la MRC de procéder aux appels d'offres pour les terrains de villégiature dans le secteur du Boom Camp;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'inscription au tirage au sort, en février 2021, des 11 terrains de villégiature situés sur le territoire de la ville de Témiscaming, secteur Boom Camp.

Un tirage au sort aura lieu à l'automne 2021, alors que c'est la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) qui gère les inscriptions et qui fait le tirage au sort. Le tirage au sort de terrains de villégiature s'adresse à toutes personnes physiques de 18 ans et plus (inscription : ± 31\$). Après le tirage au sort, la MRC convoque les gagnants au Témiscamingue où ils choisissent un des 11 terrains disponibles et par la même occasion, la MRC fait signer les baux.

08-20-290

ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE DUHAMEL-OUEST À LA COMPÉTENCE DE LA MRC EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION SUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET SUR LES ENTENTES POUR FAIRE APPLIQUER UNE TELLE RÉGLEMENTATION.

CONSIDÉRANT la demande d'adhésion de la municipalité de Duhamel-Ouest (résolution no. 20-08-93 du 12 août 2020);

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement provincial sur les chiens, le 3 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Guy Abel
et résolu unanimement

- **D'ACCEPTER** l'adhésion de la municipalité de Duhamel-Ouest à la compétence de la MRC en matière de réglementation sur les animaux de compagnie et sur les ententes pour faire appliquer une telle réglementation. Malgré ce que dit la résolution no. 11-17-332, adopté par le conseil de la MRC, le 22 novembre 2017, à l'effet que les adhésions doivent avoir lieu entre le 1er août et le 15 octobre, en 2020, les adhésions pourront se faire tout au long de l'année.
- **QU'à** partir de maintenant, la municipalité de Duhamel-Ouest contribue au paiement des dépenses, dans les mêmes proportions que les autres municipalités participantes et que son représentant participe aux débats et aux votes subséquents relatifs à l'exercice de cette compétence. La municipalité de Duhamel-Ouest sera désormais desservie par le refuge en ce qui a trait, notamment à la vente des licences, à l'application de la réglementation sur les animaux de compagnie, incluant le règlement provincial sur les chiens.

Projet

- **QUE** le règlement no. 251 de Duhamel-Ouest, portant sur les animaux soit automatiquement abrogé. Outre le règlement provincial sur les chiens, ce sera désormais le règlement de la MRC no. 190-11-2017 qui s'appliquera à Duhamel-Ouest.

08-20-291

GESTION DE LA FORMATION DES POMPIERS | RECOMMANDATION DU CSI.

CONSIDÉRANT QUE la MRCT coordonne la formation des pompiers sur ton territoire depuis le 25 novembre 2003 et que le départ du technicien en prévention incendie en mai 2019 a amené la MRC à migrer vers d'autres options;

CONSIDÉRANT QUE l'ENPQ a suspendu l'ensemble de ses formations lors de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 et que la reprise des formations s'est effectuée le 5 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'ENPQ a développé une stratégie d'intervention permettant la reprise graduelle des activités de formation, exigeant pour les gestionnaire des dépenses matérielles et en ressources humaines ainsi que des connaissances pointues en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie, la MRC n'a aucune obligation à respecter à l'effet de demeurer gestionnaire de formation;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités/SSI/RISIT peuvent devenir gestionnaire de formation à partir du moment où la MRC laisse aller son titre de gestionnaire de formation ou encore faire affaire avec le gestionnaire de formation de leur choix au Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du CSI lors de sa rencontre tenue le 17 août 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Mario Drouin
appuyé par M. André Pâquet
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC ne conserve pas son statut de gestionnaire de formation.
- **QUE** la MRC invite les municipalités/SSI/RISIT à poursuivre leur réflexion quant à leur intérêt à devenir gestionnaire de formation.
- **QUE** la MRC demande à l'École nationale des pompiers du Québec de faire preuve d'ouverture advenant où une municipalité/SSI/RISIT demande leur accréditation pour devenir gestionnaire de formation.
- **QUE** la MRC organise une rencontre d'information auprès de l'ensemble des municipalités et SSI concernés ainsi que la RISIT afin de présenter le nouveau processus de gestion de la formation qui viendra cadrer les rôles et responsabilités de tous les acteurs concernés.

Projet

08-20-292

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DES INSPECTIONS ET DES PLANS D'INTERVENTION POUR LES RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE.

CONSIDÉRANT QUE la MRCT a la responsabilité de produire des plans d'intervention pour les risques plus élevés en vertu du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie adopté le 18 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du comité administratif / commission d'aménagement de la MRC tenue le 11 décembre 2019, par la résolution n° 11-19-433A, les élus ont rejeté l'offre de services reçue et ont autorisé le lancement d'un appel d'offres sur invitation, basé sur un montant forfaitaire, en y intégrant des précisions sur les besoins de la MRC et selon le plan d'action inscrit au Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la MRCT a lancé un appel d'offres sur invitation le 6 juillet 2020 pour obtenir des soumissions de services professionnels pour la réalisation des inspections et des plans d'intervention pour les risques élevés et très élevés en sécurité incendie et que l'ouverture de celle-ci s'est effectuée le 13 août 2020 à 16h au bureau de la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été déposée par l'entreprise Prudent mesures d'urgence et sécurité civile inc. pour un montant de 29 285\$, avant taxes et qu'elle a été jugée conforme à l'appel d'offres et présente tous les documents demandés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénommé
appuyé par M. Mario Drouin
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** à l'entreprise Prudent mesures d'urgence et sécurité cie inc., étant le seul soumissionnaire, le contrat pour la réalisation des inspections et des plans d'intervention pour les risques élevés et très élevés en sécurité incendie, selon les dispositions de l'appel d'offres, au montant de 29 285\$ (taxes en sus).
- **D'AUTORISER** Mme Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer le contrat de service au nom de la MRC de Témiscamingue.
- **QUE** la dépense soit financée via le budget alloué au service incendie de la MRC.

Information

ADOPTION DU PROTOCOLE LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE (PLIU) | RECOMMANDATION DU CSI.

Lors de la dernière rencontre du CSI de la MRC tenue le 17 août dernier, les membres recommandent l'adoption du Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) par le conseil de la MRC. Au niveau incendie, un autre chantier est en cours soit la révision et la mise à jour

Projet

de trois ententes dont l'Entente de prêt, d'utilisation et d'entretien d'équipement pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé. Le PLIU cadre l'intervention et l'entente la façon de payer le service. L'objectif de chaque document est distinct mais sont étroitement liés.

Lors de la présente séance, seul un dépôt de document, sans adoption, sera fait et le protocole pourra officiellement être adopté au même moment que l'entente, lors d'une séance à venir à l'automne. Cette façon de faire permettra aux élus de prendre connaissance du document et de développer une vue d'ensemble du service SUMI. La campagne promo du SUMI est maintenue selon l'échéancier, soit en septembre. Malgré le fait que le PLIU n'est pas adopté, le service est fonctionnel actuellement. Du côté du MSP, il n'y a aucun enjeu à retarder l'adoption du protocole et pour le CAUAT, nous pouvons simplement leur fournir le protocole même s'il n'est pas adopté afin de bien desservir les secteurs en cas d'incident.

Les membres du conseil prennent acte du Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) et conviennent de procéder à l'adoption lors d'une séance ultérieure.

08-20-293

AUTORISATION POUR L'ACHAT ET LA PRODUCTION DE MATÉRIEL POUR LA CAMPAGNE PROMOTIONNELLE DU SERVICE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ.

CONSIDÉRANT QUE le service d'urgence en milieu isolé (SUMI) est un service piloté par la MRCT, en collaboration avec les services incendies du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QU'une campagne promotionnelle est actuellement en préparation afin de promouvoir ce service auprès de la population et des utilisateurs de la forêt;

CONSIDÉRANT QUE l'achat des équipements et du matériel a été complété l'an dernier au niveau des 4 pôles sur le territoire, que le service est opérationnel mais que la campagne de promotion n'avait pas été réalisée;

CONSIDÉRANT QUE l'achat et la production de matériel pour la campagne promotionnelle sont des dépenses qui étaient prévues dans le cadre de la mise en œuvre du projet initial du SUMI;

CONSIDÉRANT QUE la campagne promotionnelle prévoit la distribution de dépliants, l'installation de grandes affiches dans des endroits stratégiques sur le territoire, des publicités à la radio et dans le journal ainsi que la mise en place de cadres numériques donnant diverses informations sur le service;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de deux fournisseurs en imprimerie, un fournisseur de cadre numérique, un média radio et un média écrit permettant de réaliser les actions indiquées dans la campagne promotionnelle soient :

Dépliants et affiches (2 soumissions) :	
Soumissionnaires	Prix avant taxes
Imprimaction	835 \$
IdGraffik	1 234,20 \$
Publicité à la radio (1 soumission) :	

Projet

Soumissionnaires	Prix avant taxes
CKVM FM	1 320 \$
Publicité dans le journal (1 soumission) :	
Soumissionnaires	Prix avant taxes
Reffet	260 \$
Cadres numériques (1 soumission) :	
Soumissionnaires	Prix avant taxes
Intro musique	1 757,50 \$

CONSIDÉRANT QUE Imprimaction est le plus bas soumissionnaire pour les l'impression des dépliants et des affiches;

CONSIDÉRANT QUE CKVM FM est le média radio offrant une couverture optimale du territoire ayant une bonne cote d'écoute pendant la période de la chasse;

CONSIDÉRANT QUE le Reffet est le média écrit rejoignant la population du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE l'Intro musique est le seul fournisseur offrant la vente de cadres numériques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à l'achat et la production de matériel pour la réalisation de la campagne promotionnelle du SUMI.
- **D'AUTORISER** l'achat et la production de dépliants et d'affiches pour la campagne promotionnelle du SUMI, à Imprimaction pour un montant de 835\$ (taxes en sus).
- **D'AUTORISER** l'achat de capsules publicitaires pour la campagne promotionnelle du SUMI, à la radio CKVM FM pour un montant de 1 320 \$ (taxes en sus).
- **D'AUTORISER** l'achat de publicité pour la campagne promotionnelle du SUMI, au Reffet pour un montant de 260\$ (taxes en sus).
- **D'AUTORISER** l'achat de cadres numériques pour la campagne promotionnelle du SUMI, à l'Intro Musique pour un montant de 1 757,50 \$ (taxes en sus).
- **D'AUTORISER** Mme Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer tout contrat de service au nom de la MRC de Témiscamingue.
- **QUE** la dépense soit financée via le budget alloué au service incendie de la MRC au niveau du volet communication et de la contribution municipale pour le service SUMI.

Projet

08-20-294

LES ARTS ET LA VILLE | RÉOLUTION D'INTÉRÊT POUR PARTICIPER AU PROGRAMME DE SOUTIEN CULTUREL AUX GOUVERNEMENTS DE PROXIMITÉ.

CONSIDÉRANT QUE l'organisme les Arts et la Ville offre la possibilité de participer au programme de soutien culturel aux gouvernements de proximité, par un soutien de « Ville en culture »;

CONSIDÉRANT QUE Ville de culture est un programme de soutien qui propose une démarche globale et des orientations générales vers un processus d'amélioration continue visant à placer la culture au cœur du développement durable des collectivités;

CONSIDÉRANT QU'après consultation auprès de la Commission culturelle, celle-ci y voit plusieurs avantages dans leurs actions et mandats, entre-autre:

- Se doter d'une nouvelle identité visuelle
- Renforcer davantage le développement d'activités culturelles au niveau municipal sur l'ensemble du territoire de la MRC
- Guider la Commission vers des améliorations à entreprendre (exemple: la protection du patrimoine bâti ou des paysages, en collaboration avec le milieu municipal)
- Programme qui encourage la découvrabilité des données numériques (si ça peut ouvrir la porte du numérique dans les projets culturels)
- Actualisation de la politique culturelle qui aura 10 ans en 2021, s'il y a lieu

CONSIDÉRANT QUE sur la base du forfait 2, la MRC devra investir une somme annuelle de 5 000 \$ pendant 3 ans, offrant ainsi à la Commission culturelle, un accompagnement de 200 heures;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC soutien la culture au Témiscamingue, par le maintien en emploi, depuis 2009, d'une agente de développement culturel, ressource en soutien à la Commission culturelle du Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Lyne Ash
appuyée par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'INFORMER** les Arts et la Ville de l'intérêt de la MRC de Témiscamingue à participer au Programme de soutien culturel aux gouvernements de proximité, via la Ville en culture.
- **D'AUTORISER** la préfète et la directrice générale, à signer, pour et au nom de la MRC, tout document permettant la mise en place de ce programme.
- **DE S'ENGAGER** à verser un montant annuel de 5 000 \$ pendant 3 ans, à la signature de la convention.
- **DE FINANCER** cette démarche via l'enveloppe du Fonds Régions Ruralité - Volet 2.

Projet

0820-295

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) | ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2019-2020.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRC), de par son mandat, soutient l'entrepreneuriat de même que le développement local et régional;

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) conclue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC vient appuyer la MRC dans ces champs de compétences;

CONSIDÉRANT QUE par l'aide gouvernementale accordée à la MRC sous forme de subventions, le FDT s'est vu remplacer les divers programmes de soutien financier que la MRC recevait en matière d'aménagement, de développement local et rural et de soutien à l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2019-2020, la MRC de Témiscamingue a bénéficié d'une enveloppe budgétaire de 1 135 094 \$ du FDT;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Roy
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** le rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires 2019-2020.

08-20-296

FONDS RÉGIONS RURALITÉ (FRR) - VOLET 2 | AMENDEMENT À DES RÉSOLUTIONS PRÉCÉDEMMENT ADOPTÉES.

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1er avril 2020, le Fonds de développement des territoires (FDT) a été remplacé par le Fonds Régions Ruralité (FRR) - Volet 2, ce qui implique qu'aucune nouvelle somme de l'ancien FDT ne peut être engagé après cette date;

CONSIDÉRANT QUE la somme résiduelle du FDT sera transférée au FRR - Volet 2, par une confirmation à venir de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à une correction des résolutions antérieures pour modifier l'appellation du fonds;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guy Abel
appuyé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- **DE MODIFIER** les résolution suivantes, en remplaçant le terme « Fonds de développement des territoires » par le « Fonds Régions Ruralité (FRR) - Volet 2 »:

Projet

résolution 04-20-163	résolution 05-20-177A	résolution 05-20-200	résolution 05-20-201
résolution 05-20-202	résolution 06-20-221A	résolution 06-20-225A	résolution 06-20-236

Cette modification n'affecte pas les résolutions prises pour procéder à des versements de sommes octroyées avant le 31 mars 2020, au Fonds de développement des territoires.

Information

FONDS RÉGIONS RURALITÉ (FRR) - VOLET 2 | 3E APPEL DE PROJETS POUR LE VOLET 1 (MUNICIPALITÉ E ORGANISME).

Les municipalités ainsi que les organismes à but non lucratif du territoire sont invitées à déposer leur projet au Volet 2 du Fonds Régions Ruralité. Le dernier appel de projet de ce volet prendra fin le lundi 28 septembre 2020 à 16h. Ce volet vise à soutenir des projets axés sur la qualité de vie et la vitalisation du milieu. Une somme de 127 000 \$ est toujours disponible pour soutenir des projets témiscamiens.

08-20-297

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'ENTRETIEN ET LE SABLAGE DE CHEMINS D'HIVER 2020 À 2023 | RECOMMANDATION DU COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 02-2020 lancé auprès du SEAO, par le Comité municipal de Laniel pour obtenir des offres de services concernant l'entretien et le sablage des chemins d'hiver;

CONSIDÉRANT la soumission reçue et jugée conforme au devis de soumission n° 02-2020, par l'entreprise Transport GMLS;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité municipal de Laniel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénommé
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'ENTÉRINER** la recommandation du Comité municipal de Laniel d'octroyer le contrat pour l'entretien et le sablage des chemins d'hier pour les trois prochaines saisons hivernales, pour un coût total de 261 600 \$ (taxes non incluses), à l'entreprise Transport GMLS, offre répartie comme suit :
 - Pour l'année 2020-2021 : 81 770 \$
 - Pour l'année 2021-2022 : 87 085 \$
 - Pour l'année 2022-2023 : 92 745 \$
- **QUE** les frais reliés à l'octroi de ce contrat sont assumés par le Comité municipal de Laniel.

Projet

08-20-298

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT DE CONCASSÉ | RECOMMANDATION DU COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 2020-05-03 lancé, par le Comité municipal de Laniel pour obtenir des offres de services concernant la fabrication de 4000 tonnes de granulats concassés MG20;

CONSIDÉRANT le dépôt de deux soumissions jugées conformes, soit:

- Transport D. Barrette & Fils: 32 500 \$, taxes non incluses
- Construction Gilles Caya: 34 100 \$, taxes non incluses

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité municipal de Laniel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'ENTÉRINER** la recommandation du Comité municipal de Laniel d'octroyer le contrat pour la fabrication de 4000 tonnes de granulats concassés MG20, à l'entreprise Transport D. Barrette & Fils, pour un montant de 32 500 \$, taxes non incluses.
- **QUE** les frais reliés à l'octroi de ce contrat sont assumés par le Comité municipal de Laniel.

Information

RAPPORT D'ACTIVITÉS – ÉVOLUTION MENSUELLE DES COÛTS ET DES VOLUMES DU RECYCLAGE, DES DÉCHETS ET DU COMPOSTAGE À L'ÉCOCENTRE.

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que du tableau sur les poids de déchets par municipalité.

Information

SUIVI – COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRCT.

Les membres du conseil de la MRC prennent acte des procès-verbaux des séances ordinaires du comité administratif du 10 juin et 8 juillet 2020.

08-20-299

MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU MOIS DE SEPTEMBRE.

CONSIDÉRANT QUE la préfète doit s'absenter les 16 et 17 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **DE MODIFIER** la date de la séance du conseil du mois de septembre pour le 23, au lieu du 16.

Projet

08-20-300

MODIFICATION DU LIEU DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE.

CONSIDÉRANT le décret 689-2020 et l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ayant modifié substantiellement les dispositions qui encadrent la présence du public lors des séances du conseil et que de nouvelles règles s'appliquent notamment aux séances, réunions et assemblées de tout organisme municipal;

CONSIDÉRANT QUE la configuration des salles du conseil de la MRC, à son bureau de Ville-Marie, ne permet pas le respect des règles de distanciation sociale;

CONSIDÉRANT QU'EN ce sens, un changement de lieu devient essentiel pour le respect des règles d'hygiène liées à la Covid-19;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Roy
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **DE MODIFIER** le lieu pour la tenue des prochaines séances du conseil de la MRC, soit au 11, rue Saint-Isidore Ouest (salle du Pavillon), à Laverlochère-Angliers et ce, tant que les mesures de distanciation sociale seront maintenues ou à moins d'une nouvelle résolution du conseil.

Cette position s'applique uniquement pour les séances du conseil. Le comité administratif / commission d'aménagement tiendra ses séances au siège social de la MRC.

Information

AFFAIRES MUNICIPALES : OUVERTURE DU DÉPANNEUR À LANIEL.

M^{me} Patricia Noel, présidente du Comité municipal de Laniel, informe les membres du conseil, que très prochainement, le dépanneur situé à Laniel sera ouvert, à l'année. Plusieurs services seront offerts, ce qui s'avère être une bonne nouvelle pour Laniel.

Informations

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

Aucune question de l'assistance.

08-20-301

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M^{me} Sylvie Dulong
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

Projet

N. B. : Prochain conseil de la MRC : 23 septembre 2020

Il est 21 h 19.

Claire Bolduc, préfète

Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant
et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil
des maires lors d'une séance subséquente.**